



**Séance du Conseil municipal du 20 janvier 2025**  
**PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Gisler, F. George, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	F. Arfaras

---

Le président Johann Leresche ouvre la séance et souhaite une excellente année à l'assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

**2. Droit d'opposition de la décision de l'AG de l'ACG du 11 décembre 2024**

Les membres du Conseil municipal ont reçu les différents documents à ce sujet.

M. Bavarel demande des précisions quant au montant reversé.

Mme Walthert explique que, dans la répartition Canton/communes, le sport élite et la relève étaient précédemment co-financés par le Canton et les communes. Désormais c'est le Canton qui finance les sports d'élite, et les communes le sport en général. A noter qu'avant, les fonds transitaient via le Fonds de la péréquation. Les communes proposent désormais d'allouer le montant de CHF 350'000 au Fonds sport communal (enveloppe qui fait partie du Fonds intercommunal). Les commissions culture et sport des communes font des propositions afin d'allouer les enveloppes qui sont ensuite votées lors de l'AG de l'ACG. L'enveloppe sportive actuelle n'est pas assez importante.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question, ni de volonté de s'opposer à cette décision.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président rappelle le courriel adressé par Mme Lörtscher concernant la cérémonie du 4 février 2025 à 18h00 pour M. Mathias Gribi et demande aux conseillers municipaux de confirmer leur présence à cet événement à la fin de la séance de ce soir.

Il n'y a pas d'autre communication.

#### 4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Il n'y a pas de communication.

#### 5. Rapports de commissions

##### Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires

M. Bavarel donne lecture du rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 6 janvier 2025.

Mme Cocquio demande si des associations se sont déjà proposées pour les CHF 4'000 restants.

Mme Bolle de Paoli indique qu'un ancien TSHM (travailleur social hors mur) de la FASE qu'elle connaît bien a contacté la commune pour un projet de petite école au Kenya. La commission le rencontre dans 15 jours.

Il n'y a, pour l'instant, pas d'autre proposition d'association.

Mme Bolle de Paoli demande aux conseillers municipaux de transmettre des noms d'associations, soit pour le Coup de cœur, soit pour l'aide humanitaire à l'étranger, dans l'année civile en cours, afin que la commune prenne le temps de les rencontrer. A noter que l'argent de la commune est versé en janvier.

Mme Bolle de Paoli va transmettre à la commission un dossier remis par M. Vouillamoz afin de l'étudier.

**Le président passe à l'approbation du rapport qui est approuvé par 12 oui.**

##### Rapport de la commission des bâtiments

Le président passe la présidence à M. George.

M. Leresche donne lecture du rapport de la commission des bâtiments daté du 20 janvier 2025.

M. Y. Cogne souhaite savoir si le montant de CHF 39'500 est complémentaire au crédit d'étude de CHF 20'000. Ce qui est le cas. Il demande s'il ne faut pas voter une nouvelle délibération. Une délibération relative à un crédit d'étude supplémentaire sera soumise au Conseil municipal en février lors de la prochaine séance.

M. Bavarel demande si la première partie des CHF 20'000 a déjà été consommée.

Mme Walthert répond qu'une partie de ce montant a déjà été utilisée. Le premier architecte a travaillé sur l'étude du bâtiment il y a une dizaine d'année, le projet est depuis resté statu quo. L'idée est de réactiver le dossier, principalement au niveau de l'enveloppe énergétique.

M. Leresche confirme que le projet concerne l'entier du bâtiment pour lequel les priorités sont à fixer afin de ne pas se retrouver avec un projet que la Commune ne sait pas comment financer.

M. Roduit demande si les réfections de l'annexe et du parking sont en plus. M. Leresche répond que l'architecte ne savait pas trop comment commencer. L'architecte a donc répertorié ce qui

n'allait pas dans la première étude, par exemple le parking, qui n'est pas une urgence légale mais un investissement de confort. Le but est d'avoir une vue d'ensemble sur les travaux à effectuer afin d'avoir un bâtiment communal qui est en bon état. Il y a ensuite des éléments à ajouter, notamment le parking, mais cela n'est pas important dans l'immédiat. Il faut d'abord répondre aux normes énergétiques dans le délai fixé par la loi. L'idée est donc de faire des catégories d'interventions à chiffrer pour nous permettre d'avoir un curseur pour activer ou non certains travaux selon les montants auxquels nous arriveront

M. Bavarel demande si, selon l'indice de dépense de chaleur (IDC), la commune est dans la norme. M. Leresche répond que non, il faut déterminer quels travaux sont à effectuer.

M. Y. Cogne propose d'arrondir le montant de la future délibération à CHF 40'000, ce qui est accepté.

Le président passe à l'approbation du rapport.

**Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.**

La présidence revient à M. Leresche.

## **6. Propositions et questions**

M. Y. Cogne indique qu'à plusieurs reprises, des chiens de grande taille ont été vus se baladant sans laisse dans le village de Cartigny, y compris sur la petite Plaine. Il serait bien de faire un rappel ferme afin que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du village. De plus, il relève que c'est une très bonne chose qu'il soit interdit de fumer sur cette zone.

Mme Bolle de Paoli répond que des panneaux indicateurs pour l'interdiction de fumée sont en cours de préparation pour l'école et la petite Plaine. Elle rappelle qu'un article est paru dans l'Echo de Cartigny au moins de juin 2024 à propos des chiens, celui-ci a été très mal reçu par certaines personnes. Le sujet tient à cœur de l'exécutif mais le dialogue est compliqué.

M. Y. Cogne relève que le but de son propos était de rappeler le sujet et d'insister avec peut-être un tout-ménage ou une meilleure surveillance. Il rappelle l'incident des chiens ayant tué un chat dans le village il y a une année.

Mme Bolle de Paoli demande aux conseillers municipaux de ne pas hésiter à faire une remarque aux propriétaires lorsqu'ils voient des chiens qui ne sont pas tenus en laisse.

Mme Zäch souligne que les membres de l'exécutif sont très présents sur la commune, mais malgré toute leur bonne volonté, ils ne peuvent pas faire grand-chose. La seule solution est l'engagement d'agents de police municipal (APM).

M. Bavarel demande s'il est possible de dénoncer les personnes, à partir du moment où elles sont connues. Mme Zäch répond que, sans APM, la commune ne peut rien faire. L'exécutif n'a pas le pouvoir de verbaliser.

Mme Gisler ajoute qu'il est possible de dénoncer, mais il faut que l'infraction soit constatée par la police, sinon il n'y aura pas de suite. Une photo pourrait suffire de preuve, mais il faut voir la suite qui est donnée. En règle générale, c'est une autorité qui doit constater l'infraction.

Pour rappel, il y a obligation de tenir les chiens en laisse dans tout le village de Cartigny. De plus, les chiens sont interdits sur la petite Plaine et dans le préau de l'école selon une décision cantonale.

L'exécutif rappelle aussi qu'une lettre avait été adressée personnellement à tous les propriétaires de chiens il y a quelques années.

L'exécutif relève qu'il est essentiel de travailler sur l'engagement d'APM qui seront utiles dans beaucoup de cas. Mme Bolle de Paoli indique qu'une rencontre est prévue avec la cheffe de poste de Bernex.

Mme Walthert précise que n'importe qui peut être assermenté afin de mettre des amendes.

Mme Walthert indique qu'une séance pour le plan directeur communal est agendée au 3 février 2025.

Il n'y a pas d'autre proposition ou question.

La séance est levée à 21h03.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny  
Commission des affaires sociales et scolaires

### Rapport de la commission du lundi 6 janvier 2025

Présents : Mmes Delphine Bolle de Paoli, Isabelle Dubouloz, Sylvana Moget, MM. Philippe Bavarel, Arnaud Cogne, François George

#### **Présentation de l'association « Les amis de Namelok Maasaï Conservancy » pour l'aide à l'étranger 2025**

Karine Rapp et Koitamet ole Solio fondateurs en 2019 de l'association sœur **Namelok Farm Association** <https://namelok.com/fr/> sont venus nous présenter leur travail au service de la communauté Massai de Naikarra, au Kenya qui compte près de 34 000 habitants.

« Depuis 2019 l'association a réalisé des projets essentiels : construction de deux classes et soutien à cinq autres écoles, parrainage de plus de 150 enfants scolarisés de l'école primaire à l'université, installation de toilettes sèches dans deux écoles, raccordement d'une école à un puits, forage d'un nouveau puits, ainsi que la culture et transformation de l'Artemisia (plante médicinale), distribuée pour traiter la malaria. Ces initiatives visent à répondre aux besoins fondamentaux de la population, en garantissant un accès à l'éducation, aux infrastructures et aux soins. L'association développe également un programme apicole pour améliorer la pollinisation, soutenir la biodiversité locale, et générer des revenus via la production de miel. Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'autonomisation et d'écologie intégrative. »

L'association a des projets pour l'avenir, en particulier, la création d'un centre d'accueil pour les jeunes filles en situation de vulnérabilité (mariage forcé, excision, rejet pour cause de grossesse). La première étape de ce projet (construction de 4 maisons Maasaïes servant de refuge) est déjà financée.

Pour la seconde partie du projet qui consiste à construire des sanitaires et un lieu de douche pour garantir une hygiène de base essentielle ainsi qu'un lieu commun regroupant espace cuisine et lieu d'étude, le budget est estimé à CHF 6000.

Dans le cadre du budget 2025 pour l'aide humanitaire à l'étranger d'un montant total de CHF 10 000, la commission propose de verser CHF 6000 à cette association pour financer la deuxième partie du projet adressé aux jeunes filles en situation de vulnérabilité.

Nous prévoyons de rencontrer d'autres associations en 2025 afin d'allouer les CHF 4000 restants.

Pour la Commission des affaires sociales et scolaires  
Philippe Bavarel

**Conseil municipal de Cartigny**  
**Rapport de la commission des bâtiments**  
Cartigny, le 20 janvier 2025

**Café de Cartigny et ses annexes, rue du Trabli 34 et 34A**

**Introduction**

Ce rapport fait suite à la délibération votée le 11 décembre 2023 relative à un crédit d'étude de F 20'000 pour des travaux de rénovation du bâtiment du Café de Cartigny appartement à la Commune.

Au lieu de faire des rénovations au coup par coup, la commission avait recommandé une vision plus globale de la rénovation de ce bâtiment inscrit au patrimoine financier. Cette délibération avait pour but de lancer un crédit d'étude pour connaître et chiffrer les interventions à mener sur le bâtiment au regard de la loi.

**Séance du 18 novembre 2024**

La commission s'est réunie le 18 novembre dernier. Lors de cette séance, le bureau d'architecte AAG nous a présenté son analyse de la situation du dossier. L'architecte a dû se plonger dans de nombreux documents de l'architecte précédent. Différents projets et variantes avaient été étudiées pour des modifications, des extensions ou rénovation/amélioration sans que cela ait abouti. L'architecte a présenté une synthèse des éléments problématiques, des défis techniques et sécuritaires mais aussi des réflexions sur le parking autour du Café.

Suite à cette présentation, la commission a constaté que l'architecte devait recevoir des précisions sur les directions à suivre pour cadrer au mieux l'étude selon l'objectif que nous nous étions fixé. La commission a donc proposé de faire un diagnostic complet du bâtiment pour connaître son état actuel comme point de départ à l'étude.

Dès lors, il est nécessaire de mener des études complémentaires par des mandataires spécialisés sous le pilotage de l'architecte. Il s'agit notamment de :

- Réaliser un CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) qui renseignera sur les mesures à prendre pour rendre le bâtiment en phase avec la législation énergétique cantonale.
- Examiner les divergences entre la situation actuelle et les nouvelles réglementations de protection incendie.
- Examiner l'état de la structure du bâtiment, de sa charpente et des balcons.
- Répertorier les polluants existants qu'il faudra assainir lors des travaux (amiante, PCB, Plomb,...)
- Vérifier l'état des canalisations, des gaines de ventilations, de l'électricité et des cheminées.
- Vérifier la conformité à la législation sur le bruit de certaines installations techniques extérieures.

Cette approche permettra d'avoir un réel état des lieux du bâtiment afin de déterminer les travaux légaux nécessaires et essentiels à réaliser pour la pérennité du bâtiment et les travaux de confort. L'architecte pourra ensuite nous proposer une stratégie de rénovation afin de mieux cadrer les futurs investissements.

Dès lors, ces prestations estimées et/ou devisées par l'architecte (tableau ci-joint) regroupent les différentes prestations nécessaires et utiles pour mener à bien l'étude moyennant quelques réserves (sondages ou autres éléments nécessaires au cours de cette étude). Le montant de ce complément d'étude est de F 39'500.

La commission propose au Conseil Municipal d'accepter ce complément et de le mettre en dépassement du crédit d'étude voté le 11 décembre 2023.

La Commission profite de remercier l'Exécutif pour le suivi de ce dossier et le gros travail que cela demande en plus des affaires courantes.

JL/20 janvier 2025